RQTH et diabète

Peut-on obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) lorsqu'on vit avec un diabète ? Il s'agit d'une question fréquemment posée au service Diabète et Droits de la Fédération.

Qu'est-ce que la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ?

La RQTH est une reconnaissance administrative permettant de bénéficier de mesures individualisées dans la vie professionnelle : aménagement des horaires, adaptation du poste de travail, dispositifs d'insertion, ou encore possibilité de retraite anticipée sous conditions. Cette reconnaissance de handicap n'est pas automatique, mais si vous vivez avec un diabète, quel qu'en soit le type, il est possible d'en faire la demande.

Pour en savoir plus sur :

- La définition de la RQTH ;
- Les conditions d'éligibilité ;
- La procédure de demande ;
- Le rôle de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- La définition du taux d'incapacité permanente ;
- Les autres prestations possibles liées au handicap.

Rendez-vous ici.

Le service Diabète et Droits

Pour toute question complémentaire liée à votre situation personnelle avec un diabète, le service Diabète et Droits est à votre écoute :
- Par mail : juriste@federationdesdiabetiques.org
- Par téléphone : le mardi de 8 h à 12 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 18 h au 01 40 09 24 25.

Pour aller plus loin

Dans votre espace perso, accessible gratuitement aux abonnés à la newsletter, aux abonnés au magazine équilibre et aux donateurs, découvrez :

- Le livret : *Diabète connaître vos droits, faciliter vos démarches* ;
- Le *Guide Diabète et travail*.

Crédit photo : ©Miljan Živkovi?